

Selles-sur-Cher

Note 2 – Premiers éléments de stratégie

Juillet 2011

- 1. Rappel des constats de la note 1.**
- 2. Recommandations générales.**
- 3. Les enjeux, orientations et pistes d'actions répondant aux 5 finalités du développement durable.**
- 4. Les modalités d'action et d'organisation de la démarche développement durable.**

1

Rappel des constats de la note 1

Rappel des constats de la note 1

La prise en compte des 5 finalités du développement durable (au regard du cadre de référence du MEDDTL)

Bien pris en compte

*Pris en compte
partiellement*

*Peu ou pas pris en
compte*

	Finalité 1 Lutte contre le changement climatique	Finalité 2 Préservation des milieux, ressources et biodiversité	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	Finalité 4 Cohésion sociale entre territoires et générations	Finalité 5 Production et consommation responsables
Selles-sur- Cher	Pris en compte partiellement	Pris en compte partiellement	Pris en compte partiellement	Pris en compte partiellement	Pris en compte partiellement

Rappel des constats de la note 1

La prise en compte des éléments de démarche du développement durable
(au regard du cadre de référence du MEDDTL)

Bien pris en compte

*Pris en compte
partiellement*

*Peu ou pas pris en
compte*

Participation des acteurs	Pilotage / Transversalité	Evaluation / Amélioration continue
Pris en compte partiellement	Pris en compte partiellement	Peu pris en compte

2

Recommandations générales

Sur la méthodologie d'élaboration et le pilotage de l'Agenda 21

Les étapes clés de l'Agenda 21

NB: toutes ces phases doivent inclure de la concertation



Remarque: les durées des phases sont données à titre indicatif. Elles peuvent évoluer, notamment en fonction des modalités de concertation retenues

1. Lancer l'Agenda 21

Le lancement de l'Agenda 21 **n'est pas une étape anodine**, il conditionne en partie la réussite de la suite de la démarche. C'est pourquoi une annonce officielle, si possible marquée par un évènement spécifique, est recommandée.

D'une part, elle permet de rassurer si besoin les agents sur **la motivation et l'implication** des élus: l'élaboration d'un Agenda 21 est une démarche motivante mais qui demande un investissement que les agents ne sont pas toujours prêts à consentir s'ils ont le sentiment que cela ne débouchera sur rien de concret.

D'autre part, elle peut être si nécessaire l'occasion de **sensibiliser les participants** et de leur donner une culture commune qui sera indispensable pour la qualité des échanges au cours de la démarche.

Remarque: il s'avère parfois difficile de mobiliser les habitants. La projection d'un film en lien avec le développement durable, ou une séance de dégustation de produits régionaux et/ou biologiques en fin de séance peuvent rendre l'évènement plus festif et attirer davantage de citoyens.

Cette phase de lancement peut être l'occasion **d'identifier les personnes** (agents, partenaires socio-économiques, citoyens) les plus motivées pour **participer à la démarche**. Celles-ci peuvent alors s'inscrire pour participer aux groupes de travail qui se réuniront tout au long de la démarche.

1. Lancer l'Agenda 21

Implication et impulsion politique, organisation du pilotage, sensibilisation et information de la population

Affirmation de la volonté politique de s'engager dans le DD

Les maire et présidents comme éléments moteurs, avec le soutien actif de l'ensemble des élus
→ *Impulsent et communiquent en interne*

Formalisation du lancement de la démarche

Organisation d'une réunion de lancement rassemblant élus et agents communaux (voire d'autres parties prenantes)
→ *Initier la dynamique, informer sur le processus d'Agenda 21, impliquer la collectivité dans son ensemble, identifier les agents volontaires pour s'engager plus activement dans la démarche (participation aux groupes de travail)*

Sensibilisation et information à l'extérieur

Sensibiliser la population au développement durable, l'informer de la démarche et des actions déjà réalisées
→ *Communiquer à l'extérieur (publications périodiques, sites web...)*

2. Etablir un diagnostic

NB: La Région Centre souhaite que les collectivités accompagnées inscrivent leur Agenda 21 dans le cadre de référence du MEDDTL.

Le diagnostic se compose de plusieurs volets:

- volet « **territoire** »: il analyse les points forts /points faibles / menaces /opportunités du territoire au regard des 5 finalités du développement durable, et permet de mettre en lumière les enjeux forts du territoire. Il peut également recenser toutes les bonnes pratiques portées sur le territoire par d'autres acteurs que la collectivité qui porte l'Agenda 21.

- volet « **politiques** » : il analyse la manière dont les politiques menées par les structures prennent en compte les finalités et les éléments de démarche du développement durable et les enjeux propres au territoire.

- volet « **pratiques internes** » : il analyse la manière dont la collectivité prend en compte le développement durable dans son fonctionnement quotidien, au même titre qu'une entreprise ou qu'un citoyen (comportements des élus et agents, gestion du patrimoine de la collectivité, etc.)

Réalisation d'un état des lieux du territoire au regard du développement durable

Organisation de la réalisation collective du diagnostic

Créer un ou plusieurs groupes de travail (Elus ? Agents ? Associations? Entreprises? Citoyens volontaires ?...) en charge du diagnostic
→ *Créer un groupe de travail transversal (ou plusieurs groupes, organisés par thématique selon les finalités, ou par type de public (instance interne préalable à une concertation externe)). Voir détails dans les recommandations « concertation ».*

Cadrage méthodologique de l'état des lieux

Déterminer collectivement le plan du diagnostic : thèmes à traiter, taille du document...
→ *Définir la méthodologie du diagnostic de développement durable*

Collecte des données et

S'appuyer sur ce qui existe déjà, puis compléter et actualiser
→ *Collecter toutes les informations et études existantes sur le territoire (diagnostic du PLU de Mer, étude prospective de la Beauce Ligérienne...), et éventuellement approfondir et mettre à jour les informations ; penser à identifier des indicateurs de territoire qui serviront pour l'évaluation ultérieure*

Formalisation de l'état des lieux

Rédiger le diagnostic, le soumettre à la population
→ *Elaborer un document de diagnostic destiné à être enrichi par les commentaires des habitants*

Identification collective des problématiques et formulation des objectifs

La stratégie découle des enjeux identifiés dans le diagnostic, auxquels elle vise à répondre.

Elle peut choisir l'exhaustivité, en se fixant des objectifs, même modestes, dans l'ensemble des champs couverts par l'Agenda 21, ou au contraire choisir de cibler son action sur les principaux ressorts du diagnostic. Dans le premier cas, la hiérarchisation des priorités se fait alors au stade du programme d'actions.

Mobilisation des instances de concertation

Remobiliser les groupes de travail de la phase de diagnostic, ou créer de nouvelles instances
→ *Privilégier des instances transversales (par exemple, si le diagnostic s'est organisé autour de groupes thématiques, réunir ces groupes en plénière, pour que tous les participants aient une vision globale de s enjeux et de la stratégie)*

Réflexion prospective

Réfléchir sur le futur souhaité du territoire
→ *Définir l'image du territoire dans 20 ans*

Affirmation politique de la stratégie pour l'avenir

Définir et valider la stratégie du territoire, projet politique des prochaines années
→ *Chiffrer les objectifs lorsque cela est possible*

4. Elaborer un 1er programme d'actions

Le programme d'actions est la **déclinaison opérationnelle de la stratégie.**

Chaque fiche-action définit notamment:

- le porteur du projet / maîtrise d'ouvrage
- les partenaires techniques ou financiers
- les étapes de la mise en œuvre
- le budget prévisionnel et/ou les moyens humains nécessaires
- l'échéance de réalisation

Elle identifie **des indicateurs**, permettant de suivre la mise en œuvre mais également de mesurer les résultats obtenus grâce à cette action.

3) Soutien au développement d'une pratique agricole intégrée et innovante :

- o Soutien à l'ouverture d'ateliers de transformation des produits issus de l'agriculture locale (par exemple développement de micro-industries agro-alimentaires autour des productions végétales)
- o Soutien aux opérations transversales visant à créer de nouveaux débouchés (rapprochement agriculteurs / artisans...)

Maintenir la valeur ajoutée de l'agriculture sur le territoire, soutenir les filières courtes et le bio		Action 2
<p>Axe 1.1 : Conforter les filières économiques et les savoir-faire à fort ancrage territorial</p>		
<p>Contexte</p> <p>Le Pays Loire Val d'Aubois est encore très fortement marqué par l'activité agricole mais connaît un important déclin du nombre d'exploitations. Le Pays souffre en outre d'un déficit de valorisation de ses productions, qui ne sont pas transformées localement. Cette absence de transformation locale génère un manque à gagner pour le territoire, et se traduit par un transport de marchandises émetteur de gaz à effet de serre.</p> <p>Le développement de circuits courts et de l'agriculture biologique apparaissent alors comme une opportunité pour le Pays, situé à relative proximité d'un bassin de consommation important (Nevers). Le maintien de la filière agricole, qui constitue une ressource pour le développement endogène du Pays, passe alors par une stratégie de revalorisation sectorielle, de diversification des productions et de mise en place de filières courtes.</p> <p>Exemples de bonnes pratiques sur le Pays : actions réalisées en faveur des circuits courts, avec notamment quelques opérations de vente à la ferme ; mise aux normes du marché des Grivelles</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Augmenter la valeur ajoutée liée à la production agricole par la constitution de filières locales (activités de transformation, liens directs entre producteurs et consommateurs) → Renforcer la viabilité financière des exploitations par la diversification → Maintenir voire développer le volume de l'emploi agricole en promouvant des formes de cultures moins capitalistes et plus intensives en emploi, pouvant représenter un débouché pour des publics peu qualifiés (filière bio notamment) → Lutter contre le changement climatique à travers la promotion de la consommation de proximité 		
<p>Principales finalités et développement durable concernées par cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Modes de production et de consommation responsables → Préservation de la biodiversité, protection des rivières et des ressources → Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère → Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations 		
<p>Mise en œuvre</p> <p>1) Promotion des productions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> o Valorisation de l'image des produits du terroir (gastronomie, produits fermiers, agriculture biologique), par exemple via la déclinaison ou la création d'un label ou d'une Charte qualité « Pays », permettant aux consommateurs d'identifier la provenance locale des produits. o Information et sensibilisation des consommateurs sur les différences de qualité entre produits artisanaux et produits vendus en grande surface : site Internet, soutien aux actions de type « semaine du goût » dans les écoles, etc. o Sensibilisation des publics aux enjeux de l'autonomie alimentaire et au rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages et le maintien d'une identité rurale (manifestations agricoles, annuaire des producteurs, informations diverses...). <p>2) Soutenir la reprise des exploitations et les installations, en particulier dans l'agriculture biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> o Prospection d'agriculteurs, promotion des filières biologiques o Aides financières à l'installation (mise à disposition de foncier agricole, etc.) 		
<p>le résultat</p> <p>Attaques de la</p> <p>u d'exploitations</p> <p>mbre d'élèves</p> <p>filères agricoles</p> <p>ntations</p> <p>osées</p> <p>enariats entre</p> <p>loitations,</p> <p>s issus de</p> <p>le et/ou</p> <p>s dans la</p> <p>ective</p> <p>ls de vente de</p> <p>ouverts</p> <p>es fréquentant</p> <p>te paysans ou</p> <p>réseau de</p>	<p>Indicateurs d'impact</p> <p>(évaluation tous les 5 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations reprises et/ou nombre d'installations agricoles • Nombre d'exploitations en production biologique et/ou intégrées dans une filière courte • Part de la surface agricole en agriculture biologique • Evolution de l'emploi agricole sur le territoire • Evolution de l'emploi des peu qualifiés • Nombre de personnes en insertion ayant accédé à un emploi en lien avec l'agriculture biologique 	

4. Elaborer un 1er programme d'actions

Elaboration concrète de l'Agenda 21 et validation

Identification des actions

Elaborer un programme d'action précis, répondant aux objectifs de la stratégie et contenant des indicateurs d'évaluation

Evaluer la faisabilité

Identifier les moyens humains, techniques et financiers mobilisables pour la mise en œuvre des actions et réajuster le programme d'action si nécessaire

Finalisation du document

Rédiger le programme d'action ou Agenda 21, en synthétisant les objectifs

Validation par la population

Consultation de la population

→ *Mise à disposition du document et recueil des commentaires*

Validation par les élus

Soumission du document aux élus

→ *Examen précis du programme d'action, inscription de la stratégie dans le long terme*

Publication de l'Agenda 21

Finalisation et diffusion du document

→ *Réaliser un document riche et communicant, qui rassemble le contenu validé*

→ *Mobiliser différents supports de diffusion*

Mise en œuvre, évaluation, amélioration continue

Mettre en œuvre l'Agenda 21

Réaliser les actions figurant dans le programme d'actions

Adaptation et amélioration de l'Agenda 21

Adapter et améliorer l'Agenda 21 en fonction des résultats obtenus lors de la mise en œuvre

→ *Evaluer l'efficacité de la stratégie globale et des actions spécifiques au regard d'indicateurs prédéfinis, réorienter et enrichir la stratégie et les actions qui en découlent*

Pérenniser l'information et mobilisation de la population

Poursuivre la sensibilisation, l'information et la participation de la population

→ *Communiquer sur les actions mises en œuvre et leurs résultats; organiser des événements, débats, conférences sur le DD ; impliquer la société civile dans l'évaluation des actions...*

La concertation: une étape clé de la démarche

Pourquoi informer et concerter?

Dans l'Agenda 21, la démarche d'élaboration compte au moins autant que le document stratégique final.

Réaliser un Agenda 21 suppose d'associer un très large public à la démarche. Elus, agents de la collectivité, habitants, acteurs du monde économique et associatif, tous sont conviés pour réfléchir à la manière dont on vit et agit sur la commune, réfléchir à ce qui peut / doit changer, et aux moyens de le faire.

Informé, sensibilisé et concerté permet d'établir une connaissance commune des enjeux du développement durable à l'échelle de la commune. Cela permet de s'assurer de l'implication de tous dans le projet, grâce à l'organisation de temps d'échanges aux moments décisifs de la démarche.

Quand organiser des réunions?

Réunions d'information : *Partage des constats, suivi de la démarche*

- Réunions à la fin des phases importantes, afin de partager le diagnostic (phase 1), la stratégie (phase 2) et le plan d'actions (phase 3)

Réunions de sensibilisation : *Qu'est-ce que le développement durable ? Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? Pourquoi un Agenda 21 à Selles-sur-Cher ?*

- 1 ou plusieurs réunions (A minima 1 réunion nécessaire en début de démarche).

Réunions de concertation : *Réunions de travail, le plus souvent en atelier, permettant de demander leur avis aux acteurs locaux sur le contenu de l'Agenda 21*

- 1 à 3 réunions environ, notamment en phase 3, afin d'associer les acteurs locaux à la définition des actions qui seront mises en œuvre

La concertation: une étape clé de la démarche

Comment organiser des réunions de concertation?

- Fixer à l'avance la date de chaque réunion. Informer de la tenue des réunions à l'aide des panneaux d'affichage habituels de la mairie, mais aussi de tracts et de courriers. Ne pas hésiter à diffuser largement l'information dans les lieux de passage des habitants (école, lieux de réunion des associations, etc.).
- Pour accroître la participation à ces réunions, il est possible notamment :
 - de les doubler d'un événement festif, convivial ou culturel (ex. projection d'un documentaire, spectacle de sensibilisation au développement durable, buffet de produits locaux...)
 - d'identifier en amont les participants volontaires (ex. à travers un appel à candidature diffusé par la Mairie)
- Réaliser un document support, présentant de façon brève les éléments à discuter lors de la réunion, à projeter lors de la/les rencontre(s) organisée(s). Il est utile de rappeler à chaque réunion les enjeux du développement durable et l'état d'avancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 (projet de territoire, démarche, objectif...).
- Si l'on souhaite recueillir l'avis des participants, préparer les questions à leur poser ainsi que la manière de collecter leurs avis (tour de table, support papier..)
- A moins que la commune ait fait appel à un prestataire extérieur, ayant des capacités d'animation, il faudra désigner un animateur, à même de présenter la démarche, les enjeux, d'animer la réunion et de faire intervenir les participants.
Désigner un animateur est essentiel : son rôle est également celui de modérateur, afin d'éviter que les débats ne se réorientent sur d'autres sujets, ou que certains participants mobilisent la parole au détriment des autres.

Mode d'accompagnement

Réaliser l'Agenda 21 en interne

La commune peut décider d'élaborer son Agenda 21 au sein de l'équipe communale. Cette solution serait la moins coûteuse pour la commune. Pour cela, elle peut :

- Elaborer l'Agenda 21 avec **l'équipe municipale déjà constituée en y associant des partenaires de la société civile.**
- **Recruter un(e) chargé(e) de mission DD/agenda 21** dont le profil de poste pourrait être organisé autour de 2 tâches principales : d'une part l'impulsion, l'organisation, la coordination de l'agenda 21 auprès des élus et des agents ; d'autre part l'animation citoyenne et pédagogique de cette démarche auprès du monde éducatif et des associations. Véritable « éco-conseiller » de la commune, il est chargé d'animer la démarche en cherchant dans un réseau élargi de professionnels de DD, les bonnes pratiques et les solutions adaptées aux projets de la commune ou aux attentes de ses enseignants, des parents, des enfants... Elaborer un Agenda 21 est un travail qui demande un lourd investissement, ainsi une personne à temps plein pourra correctement accomplir cette mission.
- **Recruter un stagiaire** (issu d'un cursus en lien avec les enjeux du développement durable) : cette solution peut sembler pertinente, parce qu'à la fois formatrice pour cette personne et porteuse d'une nouvelle dynamique pour la commune. Néanmoins, il est possible que la commune de Selles-sur-Cher n'est pas les moyens humains pour encadrer le stagiaire : dans ce cas, la commune pourrait recruter « conjointement » un stagiaire avec une autre collectivité locale ou structure (Département, Parc Naturel Régional, Communauté de Communes...) au sein de laquelle il serait également amené à travailler et qui pourrait l'encadrer.

Mode d'accompagnement

Faire appel à un prestataire privé/ bureau d'études

La commune peut choisir de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans l'élaboration d'Agenda 21, en lançant un appel d'offres. L'avantage de cette solution est de proposer à la commune un accompagnement « individualisé », adapté aux besoins et attentes de la commune. Cependant, le coût (détaillé ensuite), peut s'avérer trop important pour le budget de la commune.

• Quelles compétences rechercher?

Il est essentiel que ce bureau d'études ait, outre une expertise dans les projets territoriaux de développement durable, **une expérience significative dans l'animation** de ce type de démarche : en effet, il doit être à même de présenter les méthodes adaptées pour associer les habitants et acteurs locaux (ateliers, réunions publiques) et assurer ainsi le succès du projet.

Le choix d'un bureau d'études peut également se justifier à la fois par leur connaissance d'expériences menées dans d'autres collectivités et par celle d'**outils méthodologiques** (fiches actions, critères d'évaluation, etc.).

• Quel coût prévoir ?

Le coût pour engager un bureau d'études varie fortement, en fonction des attentes de la commune. En effet, engager un prestataire peut coûter a minima 10 000 euros : réunions avec les élus (une par phase), réunions avec les habitants et associations (explication de la démarche et sensibilisation au développement durable, définition des enjeux et d'actions possibles), mise à disposition d'outils méthodologiques, relecture des documents. La rédaction du diagnostic et des fiches actions peut être partagée avec l'équipe municipale. Le budget peut ensuite varier fortement selon les exigences de la commune.

Mode d'accompagnement

Faire appel à une association spécialisée dans ces problématiques (1)

Selles-sur Cher peut décider de s'associer à une structure associative abordant la thématique du développement durable et ayant déjà une expérience de ces démarches.

Exemple : l'association Notre Village

L'association Notre Village (<http://www.notrevillage.asso.fr/>) est une structure qui accompagne les communes rurales dans leur démarche d'élaboration d'Agenda 21, du diagnostic à l'évaluation.

✓ Comment se déroule l'accompagnement ?

- *Phase 1* : le diagnostic est effectué avec une grille diagnostic (sur les 3 piliers, économique, environnemental et social et sur les 5 éléments de démarche). Une réunion publique d'information, expliquant la démarche est également prévue.
- *Phase 2* : Mise en place du Comité de pilotage (élus et membre de la société civile) et rédaction de l'Agenda 21 (diagnostic et plan d'actions). Lorsque celui-ci est finalisé, il est présenté aux membres du Comité National de labellisation et d'évaluation de l'association, afin d'obtenir le label « Notre Village – Terre d'avenir », valable trois ans.
- *Phase 3* : mise en œuvre des actions par la commune.
- *Phase 4* : évaluation des actions. L'association « audite » la commune : cette évaluation doit permettre à la commune de conserver son label.

Mode d'accompagnement

Faire appel à une association spécialisée dans ces problématiques (2)

✓ Combien coûte l'accompagnement ?

Pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'association Notre village, la commune devra payer :

- L'adhésion à l'association (pendant trois ans, durée de l'accompagnement) : 50 centimes d'euros par habitant et par an.
- Un forfait de **2 000 euros** pour les trois ans pour l'accompagnement proprement dit.

Au total, dans ce cas-là, le coût sur trois ans pour la commune sera légèrement inférieur à 3 500 euros.

L'avantage de cette démarche est son faible coût pour la collectivité et sa possibilité d'être labellisée. Cependant l'approche est moins personnalisée, les grilles de diagnostic étant prédéfinies. De plus, cette démarche ne permet d'associer pleinement les habitants, une seule réunion publique étant prévue.

Le réseau régional des Agendas 21

Qu'est ce que le comité régional des Agendas 21?

- En 2008, la Région Centre a créé le Comité régional des Agendas 21 : ce réseau régional a pour objectif de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'information entre les collectivités de la Région (155 collectivités membres dont 25 communautés de Communes et plus de 80 communes).
- Des réunions annuelles organisées par le réseau, ainsi que des ateliers thématiques.
- La Région centre a également mis en service un extranet pour faciliter l'échange de données et de documents et d'intervenir dans des forums thématiques.

Pourquoi participer au réseau?

- Participer activement au réseau peut permettre à Selles-sur-Cher de connaître les actions menées dans d'autres collectivités et ainsi d'enrichir son Agenda 21.
- Bénéficier des soutiens techniques et financiers du réseau

Le réseau régional des Agendas 21

Les prochaines échéances

La Région Centre vous propose de participer à la réunion plénière du Réseau régional des Agendas 21 :

Le lundi 4 juillet 2011 de 14h à 17h30

Au Conseil régional du Centre (Hémicycle)

9 rue Saint-Pierre Lentin à Orléans.

Ce rendez-vous sera l'occasion de présenter un panorama de l'état d'avancement des démarches d'Agenda 21 en région Centre et de dresser un bilan de l'activité du réseau.

Merci de vous inscrire auprès d'Angéline CARRE : angeline.carre@regioncentre.fr / 02 38 70 30 10

3

Les enjeux, orientations et pistes d'actions répondant aux 5 finalités du développement durable

- Les enjeux identifiés comme les pistes d'actions proposées par l'équipe municipale sont issus des échanges que nous avons suscités, tant au cours de la phase d'entretiens que lors de la réunion de « partage des constats ».
- Quant à nos recommandations, elles doivent être lues comme **autant de propositions et de premières pistes de réflexion**. Discutées ou non en réunion, elles ne sauraient en aucune manière à ce stade de la démarche, engager en quoi que ce soit la collectivité.
- Dès lors et même s'il ne constitue encore qu'une esquisse, l'ensemble de ces orientations entend former « le socle » sur lequel la commune de Selles-sur Cher pourrait s'appuyer pour lancer et pour construire son agenda 21.

Finalité 1: lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Les enjeux identifiés collectivement	Les pistes d'actions évoquées en réunion
Etendre l'approche durable à l'aménagement et aux bâtiments de l'ensemble de la commune.	<ul style="list-style-type: none">-Améliorer la performance énergétique des bâtiments (rationaliser le système de chauffage, penser à de nouvelles sources d'énergies...).-Informer/ sensibiliser les commerçants, les associations et les habitants sur l'éco-construction, les dispositifs d'économie d'énergie et les inciter à y avoir recours.
Faciliter les mobilités douces et les transports en commun vers les pôles les plus proches et les plus importants.	<ul style="list-style-type: none">-Éduquer la population à une nouvelle mobilité: organiser des sorties à vélo, proposer un lien sur le site internet pour inciter au covoiturage, des pédibus pour les enfants des écoles et peut-être pour certains des adultes les moins mobiles.-S'organiser avec le Pays, la communauté de communes et les entreprises du territoire pour proposer des déplacements domicile/travail en transports en commun.-Mettre en place des « garages à vélos » sur les lieux les plus pertinents de la Commune et notamment à la Gare SNCF de Selles-sur-Cher- Inciter à utiliser la Voie Verte au quotidien et non plus uniquement comme parcours touristique.

Quelques recommandations et propositions

Performance énergétique

- **Mettre en place à moyen terme un audit des performances et une veille des consommations énergétiques** des bâtiments.
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et dresser un tableau de bord de suivi de l'évolution des consommations d'énergie pour chaque bâtiment géré par la commune, sur la base des données collectées pour l'audit et en précisant les usages.
- **Communiquer sur les résultats obtenus**
- Représenter les évolutions de manière lisible et communicante par des courbes et des graphiques... Valoriser l'incidence des actions entreprises sur l'évolution des consommations.
- Afficher ces évolutions dans les bâtiments concernés pour en informer les usagers.
- Actualiser les données et indiquer clairement les progrès effectués grâce à l'évolution des usages et aux travaux réalisés.
- **Mener une politique de protection/promotion de l'identité architecturale de la commune**, par exemple en demandant l'appui du CAUE pour réaliser une charte architecturale et paysagère

Modes de déplacement

- **Populariser le vélo par l'organisation de manifestations collectives à vélo** par des opérations d'information, d'affichage, d'ateliers pour l'apprentissage ou le prêt de vélos...
- **Poursuivre auprès de la Région le lobbying en faveur des TC** : pour une meilleure desserte de la commune en bus et en train.
- Montrer l'exemple par l'acquisition d'**une petite flotte de vélos à destination des agents et élus**, par exemple pour les trajets entre les différentes annexes de la mairie ou les visites de quartiers.

EXEMPLE DE REFERENCE

Site internet de mise en relation pour du covoiturage
(*Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, 17 738 habitants, Bas-Rhin*)

- **Service gratuit** qui permet aux personnes de trouver des **partenaires pour se déplacer à moindre frais**. Pour participer, les personnes s'inscrivent, saisissent leurs trajets et cherchent un partenaire en visitant les trajets triés par date, par département, par ville... Une méthode de calcul est proposée pour partager les frais de trajet. Chaque passager signe le "contrat de covoiturage" avec le conducteur, disponible sur une page « infos pratiques »

Source: <http://covoiturage.cc-vallee-sauer.fr>



EXEMPLE DE REFERENCE

Pédibus (Commune de Gières, 6 105 habitants, Isère)

→ Comment ça marche?

- Selon un itinéraire déterminé par les parents
- Avec des arrêts marqués aux moyens de panneaux
- Avec un horaire affiché et choisi en début d'année scolaire en fonction des besoins des familles
- Avec des pilotes parents d'élèves bénévoles qui se répartissent les trajets 1 à 3 fois par semaine chacun
- Avec des passagers, les enfants, qui sont ainsi accompagnés quotidiennement sur le chemin de l'école.



→ Quels avantages du pédibus?

- La sécurité des enfants en contribuant à leur éducation routière.
- Leur santé car c'est une excellente activité physique.
- Gagner du temps en partageant les trajets.
- Une démarche de développement durable, moins de voiture et de pollution sur la route de l'école.



Source: <http://www.pedibus-gieres.fr/>

EXEMPLE DE REFERENCE

Un projet d'autarcie énergétique (Commune de Beckerich – Luxembourg, 2 800 habitants)

Le maire de cette commune a réussi à doter sa commune d'une palette de systèmes assurant à un coût très compétitif, un approvisionnement énergétique diversifié alternatif aux énergies fossiles :

- Chauffage urbain à partir de la méthanisation
- Station biogaz et chaudière bois
- Accès au solaire photovoltaïque
- Incitations diverses à utiliser des équipements basse consommation énergétique
- Equipements publics HPE...



En savoir plus : <http://www.beckerich.lu>

Finalité 2: préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Les enjeux identifiés collectivement	Les pistes d'actions évoquées en réunion
<p>-Favoriser la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles.</p>	<p>-Etablir un inventaire des différentes espèces de la commune. Cela peut être réalisé par une association ou encore par des habitants intéressés par la faune et la flore.</p>
<p>-Sauvegarder l'identité agricole du territoire</p>	<p>-Travailler avec les agriculteurs sur les transmissions d'exploitations (possibilité de mener cette action avec la communauté de communes et le Pays).</p>
<p>-Développer une communication pédagogique auprès des habitants et impliquer les agriculteurs dans la démarche de développement durable..</p>	<p>-Organiser un événement annuel autour de la thématique: alimentation, santé et bien-être -Faire intervenir dans les écoles les agriculteurs qui suivent un mode de production raisonné.</p>

Quelques recommandations et propositions

- **Mettre en place un programme de sensibilisation des jardiniers individuels**, par exemple en organisant un concours « Jardin au naturel » avec le LNE.
- **Associer les agriculteurs à la démarche de développement durable** par différentes entrées : la valorisation de l'agriculture comme patrimoine culturel et mode de gestion des paysages ruraux, la mise en place d'activités pédagogiques (découverte des métiers de l'agriculture, des vendanges...), la valorisation des produits locaux.
- **Valoriser le paysage et la biodiversité existante par des activités de découverte des chemins**, qui encourageront également les déplacements doux entre les hameaux composant la commune. Des itinéraires pédagogiques et un travail d'inventaire, de restauration et de maillage des chemins doivent se poursuivre, notamment sur la Voie Verte.
- **Penser à impliquer les habitants et les acteurs économiques dans une démarche de préservation de l'environnement et gestion rationnelle des ressources** (ex : problématique des dépôts de déchets).

EXEMPLE DE REFERENCE

Promotion de la biodiversité sur le territoire urbain et rural (*Commune de Balma, 12 793 habitants, Haute Garonne*)

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune de Balma, l'Association de protection du cadre de vie et de l'environnement balmanais (APCVEB) lance un projet baptisé «Biodiv.Balma», afin de mieux connaître et promouvoir la biodiversité sur Balma qui est une commune à la fois fortement urbanisée mais aussi rurale. Cette action a deux objectifs de court et de moyen terme. A court terme, elle vise à sensibiliser les habitants de la commune, au travers d'une combinaison d'approches : l'établissement de fiches thématiques pour chacune des espèces identifiées, la collecte d'observations sur le terrain et diverses actions de sensibilisation et de découverte. A moyen terme, il est envisagé de suivre l'évolution de cette biodiversité dans le temps, afin d'en tirer des indicateurs de la qualité de l'environnement. Les habitants de Balma sont appelés à contribuer très activement à cette action comme observateur : en faisant part, même occasionnellement, de leurs observations, photos ou enregistrements; comme interprète, en examinant les données soumises par les observateurs afin de les consolider et de les classer ; comme animateur de rencontres, de sorties thématiques, d'activités de vulgarisation ou de sensibilisation.

Source: <http://biodiv.balma.free.fr/v0/spip.php>



Finalité 3: épanouissement de tous les êtres humains

Les enjeux identifiés collectivement	Les pistes d'actions évoquées en réunion
<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer l'ensemble des habitants à la vie de la commune et à la démarche de développement durable impulsée par la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre appui sur les associations pour sensibiliser la population. -Créer une Maison des associations afin de coordonner leurs actions
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en collaboration avec l'intercommunalité pour la valorisation du futur projet « Cœur de village ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre le projet « cœur de Village » parfaitement exemplaire en matière de respect des principes de développement durable
<ul style="list-style-type: none"> - Conférer au dynamisme associatif de la commune une dimension développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer aux conventions passées avec les associations selloises des critères visant à respecter les bonnes pratiques environnementales et sociétales: éco-gestes, tarifs d'abonnement spécifiques pour les personnes exclues, déplacements aux manifestations sportives et culturelles
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la sphère éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'Agenda 21 des écoles selloises - Faire participer les classes à une ou plusieurs actions du futur l'Agenda 21.

Quelques recommandations et propositions

- **Impliquer la jeunesse dans la démarche de développement durable, l'école:**
 - À partir du projet d'éco-école, **identifier des enseignants volontaires** prêts à travailler dans le cadre du projet scolaire sur une thématique liée au DD, de façon ponctuelle ou tout au long de l'année.
 - **Étudier la possibilité de recruter un animateur éducateur à l'environnement**, pour agir à la fois auprès de l'école, du centre de loisirs, et communiquer auprès des habitants sur les initiatives lancées ou les manifestations organisées par la commune.
- **Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants sur la commune** par exemple en conviant l'ensemble de la population pour l'accueil des nouveaux habitants : présentation de la commune et des hameaux, pot de bienvenue, parrainage, etc. Profiter des dispositifs classiques d'accueil pour promouvoir l'engagement de la commune dans le développement durable:
 - **Imaginer un petit « kit de bienvenue » développement durable** : comportant par exemple des limiteurs de débit d'eau, des ampoules basses consommation, un cabas au logo de la commune pour se passer des sacs en plastique, un autocollant stop pub, les informations sur la gestion des déchets au sein de la commune...
- **Renforcer la démarche d'information / concertation / animation de la commune en matière de développement durable** : en particulier, profiter de la Semaine nationale du DD ou d'événements d'envergure (journée mondiale de l'Eau, réunion des experts du GIEC...) pour organiser conférences, rencontres, débats publics locaux, diffusion de films (événement « Film en Plein Air » à mettre à contribution)
- **Créer une rubrique « Développement durable » dans le magazine municipal et le site internet** de façon à y regrouper les initiatives DD de la municipalité, les idées du public pour trouver solution à tel ou tel problème identifié...

EXEMPLES DE REFERENCE

Création d'un espace associatif et de communication (CC Quercy et Pays de Serres, Midi-Pyrénées)

Pour son agenda 21, le Pays souhaitait mettre en place un espace de rencontre, de services et d'affichage pour les associations de la communauté de communes et de communication sur le développement durable dans une maison située en face de la mairie d'une des communes. Un point relais Quercy énergies devrait être installé localement avec des brochures d'information et des possibilités de visites d'exemples de logements « durables » (solaire, isolation, chauffage économe...). Cet espace associatif permet aux associations de mettre en commun des moyens matériels : photocopieur, ordinateur, lieu d'affichage, aide à maintenir la dynamique de rencontre et d'échanges entre associations, et permet de diffuser les informations et actions sur le développement durable. Un animateur gère les expositions et organise des permanences.

Sources: <http://www.territoires-durables.fr/upload/agenda21/LEPROGRAMMEACTIONsquercy.pdf>



Implication des jeunes dans la démarche développement durable

→ Agenda 21 de l'école Marcel Pagnol (Commune de Colombes, 83 000 habitants, Hauts de Seine)

En savoir plus:

<http://agenda21.colombes.fr/agenda-21-ecole-marcel-pagnol.pdf>

<http://agenda21.colombes.fr/agenda-21-scolaire/>

Finalité 4: cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations

Les enjeux identifiés collectivement	Les pistes d'actions évoquées en réunion
<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le dynamisme de la commune pour offrir un cadre de vie suffisamment attractif pour les citoyens désireux de « s'échapper des agglomérations à proximité.	<p>Dynamisme à développer via:</p> <ul style="list-style-type: none">- l'offre de transport- l'offre culturelle- la création d'une filière innovante orientée développement durable
<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les initiatives intergénérationnelles.	<p>Intensifier et diversifier les actions existantes</p>
<ul style="list-style-type: none">- Aider les personnes en difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none">- Réfléchir à un réseau plus performant pour la Maison de l'emploi (possibilité de mener la réflexion avec la communauté de communes).

Quelques recommandations et propositions

- **Développer l'attractivité économique de la commune.** Face au vieillissement d'une grande partie des artisans du territoire, une réflexion pourrait être menée sur la reprise / transmission de leurs entreprises, notamment celles liées au secteur de la construction et des bâtiments. Des actions de formation (ou d'incitation à la formation) à destination des artisans pourraient être dispensés sur les meilleures techniques de construction respectueuses de l'environnement afin d'instaurer une filière « construction durable » comme LA « spécialité selloise » sur la Région.
- **Développer les manifestations conviviales** vecteurs de lien et de cohésion sociale tout au long de l'année. Une attention particulière devra être portée au respect des principes de développement durable lors de ces événements . Une charte « EVENEMENT DURABLE » pourrait être créée dans ce but et consisterait à fixer les règles à observer par les organisateurs: optimisation des déplacements et du stationnement des visiteurs, restauration bio et locale, gestion des déchets, toilettes sèches, matériaux utilisés...
- **Développer les rencontres intergénérationnelles.** Il s'agit de prolonger les actions visant à renforcer les liens intergénérationnels pour développer la solidarité et valoriser les seniors dans la transmission des savoirs vernaculaires et de la mémoire. Il faut développer les lieux et les occasions de rencontre entre les jeunes et leurs aînés. Par exemple : des représentations de spectacles d'enfants dans la maison de retraite, suivies d'un goûter associant les enfants et les anciens. Ce peut être la création de projets pédagogiques autour de la mémoire de la commune où les personnes âgées sont les principaux témoins, l'apprentissage du jardinage avec des personnes âgées...).

EXEMPLES DE REFERENCE

Activités de sport et de loisirs pour les personnes handicapées (*Commune de Sommières-du-Clain, 764 habitants, Poitou-Charentes*)

Sommières-du-Clain a créé un chemin de randonnée adapté aux personnes handicapées: le chemin, long de 1,7 km, dispose de 7 points de repos, d'une signalétique adaptée retraçant la totalité du parcours, permettant ainsi au promeneur de se rendre compte de la distance et des pentes (toujours inférieures à 5%) et les panneaux descriptifs sont suffisamment bas et écrits gros pour être lisibles par les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes ;

Annecy-le-Vieux a mis en place un parcours sportif avec agrès adapté aux personnes en fauteuil : le but étant de pratiquer une activité sportive de façon autonome et avec les autres, les agrès ont été pensés, conçus, testés et améliorés avec des personnes handicapées, ils sont utilisables à la fois par des personnes valides et par des personnes handicapées.

Projet culturel (*Communauté de communes de l'Estuaire, 11 000 habitants, Gironde*)

Dans le cadre d'un projet culturel cantonal, un travail autour de la mémoire locale a été effectué. En 2008, un premier film sur la mémoire a été réalisé par des écoles, l'association d'Asques et d'Ailleurs et six personnes en insertion. Ce film a favorisé la rencontre et les échanges entre les habitants afin de retracer la mémoire du Canton.

En partenariat avec l'association locale Pétronille, la deuxième étape du projet s'est traduite par la réalisation d'un ouvrage « Mémoire de terroir » composé de témoignages d'habitants du Canton. On trouve dans cet ouvrage des récits concernant les conditions de vie et les relations entre habitants sur le territoire entre 1930 et 1970.

En savoir plus: www.cc-estuaire.fr

Finalité 5: développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les enjeux identifiés collectivement	Les pistes d'actions évoquées en réunion
<ul style="list-style-type: none">- Développer la formation et la sensibilisation des commerçants et artisans (tri des déchets, achats respectueux de l'environnement...).	
<ul style="list-style-type: none">- La commune doit montrer l'exemple en matière de développement durable.	<ul style="list-style-type: none">-Insérer des clauses environnementales dans les cahiers des charges relatifs à l'ensemble des marchés publics passés par la commune: achats de produits, prestations de services, BTP...

Quelques recommandations et propositions

- **Chercher à développer, en partenariat avec les associations, les attitudes, les dispositifs et les réseaux d'économie solidaire** : tous les **systèmes de recyclage et de troc** (bourses d'échange de jouets, de livres ou de supports culturels...) **d'économie circulaire** (récupération des déchets des uns comme ressources pour d'autres acteurs), **d'échanges de services** entre les personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne.
- **Développer les liens avec les entreprises** qui pourront s'installer sur les zones d'activités pour **favoriser** si cela est possible **le recrutement et l'emploi local**, tout en faisant un état des besoins d'emploi locaux pour les jeunes, personnes à mobilité réduite, populations du territoire .
- **Profiter du lancement d'une démarche communale de développement durable pour mettre en place une politique globale d'économie de ressources et de gestion des consommations** : comptabilité analytique, mobilisation du personnel de mairie et des habitants de la commune, à économiser l'eau, l'énergie, le papier, les consommables, etc.
- **Mettre en place un service achats durables** qui intègre les critères du développement durable au sein de la commande publique et sa politique d'achat. Cela concerne autant la qualité des fournitures que leur provenance, leur cycle de vie, leurs conditions de production...
- **Renforcer les clauses environnementales et sociales** qui commencent à être prises en compte dans les appels d'offres de marchés publics.
- **Passer d'une logique d'amélioration au coup par coup à une véritable logique d'investissement durable** : intégrer la démarche développement durable en amont de la politique communale. Le cas échéant, programmer ces dépenses d'investissement sur plusieurs années si leur montant global s'avère lourd pour les finances communales.

EXEMPLES DE REFERENCE

Catalogue d'achats de bureau écologiques (Commune de Saint-Nolff, 3 300 habitants, Bretagne)

Avec l'Agenda 21 de Saint Nolff, le responsable des achats de la mairie a distribué **un catalogue d'achats de bureau « écologiques »** à chaque service. La mairie s'équipe donc progressivement de papier recyclé pour les lettres, les enveloppes et certains documents dont tous les supports de communication, comme le bulletin municipal « La Feuille ». Des poubelles de tri ainsi que la récupération des feuilles de papiers réutilisables pour le brouillon sont installées dans les bureaux. Des stylos rechargeables et du matériel d'écriture écologique sont disponibles ainsi qu'une filière pour la gestion des cartouches d'imprimantes, rechargeables plusieurs fois. En 2007, de nouveaux produits d'entretien du sol, des surfaces et des sanitaires ont été choisis selon les critères environnementaux : ils sont issus d'un nouveau concept de chimie végétale à base d'huiles essentielles, totalement biodégradables en 28 jours, et respectent la santé des utilisateurs et du public.

Le « Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs » (Commune de Saint Flour, 6 610 habitants, Cantal)

« L'objectif social est de promouvoir les idées et les pratiques d'échanges réciproques de savoirs et de création collective sur Saint-Flour et sa région. Ces échanges sont à la portée de tous, sans distinction de culture, de nationalité, d'opinion, de statut, social, âge. Elle permet de faciliter toute action de recherche, de formation, d'insertion, de communication s'inscrivant dans une démarche de réciprocité.

Les prestations proposées dépendent des offres de savoirs et des demandes d'échanges qui sont collectées par l'animateur. Le principe est simple : toute offre suppose une demande, et toute demande est accompagnée d'une offre à plus ou moins long terme. Les échanges se font de personne à personne, soit dans les locaux de l'association, soit chez le particulier. Des échanges de savoirs à un groupe d'individus sont possibles. » En savoir plus: <http://rers-saint-flour.wifeo.com/index.php>

4

Les modalités d'action et d'organisation de la démarche développement durable

1. La participation des acteurs

Les orientations identifiées par l'équipe municipale

- Faire adhérer la population aux principes, aux valeurs et aux engagements d'une démarche développement durable.
- Associer les jeunes à cette démarche collective.
- Améliorer la fréquentation de la population aux réunions publiques.

Quelques recommandations et propositions

- **Développer un programme de sensibilisation/formation au développement durable** en interne, en direction de l'ensemble du Conseil municipal et des agents de la ville, mais aussi des associations locales pour doter les opérateurs locaux d'une culture commune en matière de développement durable. Cela pourrait prendre la forme d'un séminaire de 3 ou 4 jours de formation sur une durée de 4 à 6 mois, avec diffusion d'apports théoriques, de conseils méthodologiques, mais aussi des réflexions partagées sur des actions concrètes.
- **Mettre le dispositif d'Information/communication de la commune au service de la démarche DD** : le magazine municipal et le site internet pourraient devenir des supports privilégiés d'information et des vitrines de l'action communale. Pourrait également être distribué un guide des bonnes pratiques et des gestes éco-citoyens à mettre en œuvre par chacun au quotidien. Parmi les thèmes importants à développer dans le magazine ou dans ce guide : les pratiques horticoles et agricoles éco-responsables, l'éco-construction, les économies d'énergie, la sécurité routière, le co-voiturage, la consommation responsable...
- **Mettre en place un conseil municipal des jeunes** où ces-derniers auront la possibilité de se réunir toute l'année en commission et proposer de nouveaux projets.
- **Profiter de la démarche DD ou de l'Agenda 21 pour mettre en œuvre un dispositif original de concertation** :
 - Généraliser la consultation des habitants : réaliser des enquêtes auprès des élus et du comité de pilotage, auprès des partenaires associatifs et de la population ; ouvrir un registre ou une boîte à idées en mairie ou auprès des associations ; tenir des débats ou des réunions publiques.

EXEMPLES DE REFERENCE

4C Conseil Communal de Consultation Citoyen Territoire (*Commune d'Eybens, 10 000 habitants, Isère*)

Depuis 1996, la commune d'Eybens s'est inscrite dans une démarche de politique de la ville et engagée dans un projet de participation citoyenne. Un dispositif de démocratie participative a été mis en place. Composé de 5 collèges - dont un collège des habitants, un collège des acteurs économiques et un collège des personnalités qualifiées - le conseil est l'interlocuteur de la municipalité ; il donne un avis ou réalise une expertise sur toutes les questions qui concernent le développement et la vie de la commune. Ainsi le conseil est chargé de l'étude des dossiers, de la collecte des documents, de l'audition des acteurs concernés.

Dès sa création, le 4C a traité de sujets tels que la mise en place des conseils de quartiers, la révision du Plan d'occupation des sols, le dispositif emploi-jeunes, la coopération décentralisée, le logement social. Ce dispositif est compété par un espace de « formation aux habitants » : c'est ainsi un outil de dialogue, de communication et de connaissance partagée.

En savoir plus : http://www.ville-eybens.fr/mairie/democratie_locale/4C/index.htm

En matière de guide éco-citoyen du DD au quotidien, voir aussi:

- Le « **Guide des bonnes pratiques : devenir éco-citoyen** » (CC de l'Autunois)
- Le « **Guide des gestes éco-citoyens au quotidien** » (CU de Cherbourg)
- Le « **Petit guide d'un agent pas comme les autres face à ses éco-responsabilités au bureau** » (ADEME).



EXEMPLE DE REFERENCE

- **Un guide méthodologique à l'usage des collectivités**

Rhônealpennergie Environnement a réalisé en partenariat avec le CERTU, un guide à l'attention des collectivités portant sur les enjeux et modalités de la concertation, dans le cadre de démarches développement durable.

- **Objectif**

Ce guide permet aux collectivités novices en la matière de comprendre les tenants et aboutissants de la concertation. Il apporte des méthodes et outils pour mobiliser les habitants, animer et organiser la participation.

- **Quel est le coût de ce guide?**

Ce guide à destination des collectivités est **gratuit**, téléchargeable à l'adresse suivante:
http://www.raee.org/administration/publis/upload_doc/20060405023006.pdf

2. La transversalité et 3. l'organisation du pilotage

Les orientations identifiées par l'équipe municipale

- Développer les relations avec les communes membres de la communautés de communes.
- Faciliter la communication interservices.

Quelques recommandations et propositions

- **Faire le lien avec l'agglomération, mais aussi les communes voisines pour assurer la convergence et la continuité d'actions sur certains sujets** : transports, gestion des déchets, développement économique et formation professionnelle, mutualisation du matériel...
- **Favoriser l'appropriation interne, l'implication et l'initiative du plus grand nombre.** Prévoir des rendez-vous de travail élus/services au long de l'année. Ceux-ci contribueront à forger une culture commune et une « doctrine partagée » en matière de développement durable, le sentiment d'une « responsabilité partagée » quant à la mise en œuvre des objectifs identifiés et des actions mises en œuvre. **Organiser**, via la direction générale, **une bonne circulation de l'information entre élus et services** de façon à faire « descendre » efficacement les priorités politiques d'une part, et permettre à tous les agents de « contribuer positivement » à la démarche d'autre part.
- **Mettre à profit la transversalité se développant au niveau régional** avec la constitution du réseau d'acteurs DD à l'échelle du Centre : réseau qui doit être utilisé comme un véritable pôle de ressources par les plus petites communes les moins dotées en ressources internes.

EXEMPLE DE REFERENCE

Transversalité (communauté de communes de l'Autunois, 26 000 habitants, Saône et Loire)

La communauté de communes a adopté une démarche transversale en essayant de faire coopérer les différents acteurs du territoire dans l'élaboration des actions. Environ 90 arbres ont été plantés sur le territoire grâce à la collaboration des communes, de nombreuses écoles, des centres sociaux, des services techniques de l'Autunois, des pépiniéristes et des enfants.

En savoir plus: 03 85 86 80 52
www.ccautunois.fr

Organisation du pilotage et mobilisation des agents et des élus

Source :

Repères pour une démarche territoriale de développement durable. Actes de l'Atelier de travail du 19 décembre 2006. Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de DD.

<http://temis.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Temis/0067/Temis-0067413/18381.pdf>



4. L'évaluation et 5. l'amélioration continue

Les orientations identifiées par l'équipe municipale

- Généraliser les indicateurs de suivi sur les actions communale.

Quelques recommandations et propositions

- **L'évaluation du dispositif, des modalités d'action, du projet et des résultats** de l'Agenda 21 (ou de la politique DD), qui peut être menée par la Direction générale, par un responsable interne ou par un prestataire extérieur à un moment-clé de la démarche, par exemple à mi-parcours.
- **L'évaluation des actions du programme**, qui est à réaliser régulièrement en interne par les référents DD ou par les personnes en charge de ces actions.
- **L'évaluation partagée** qui doit, d'une façon ou d'une autre, faire entrer les citoyens-usagers dans le jeu (enquêtes de satisfaction, comités d'usagers...).
- **Développer le plus possible la formation des acteurs : élus et techniciens, des formations de sensibilisation générale indispensables en début de processus, aux formations plus spécialisées**, par thème (achats, eau, déchets, espaces verts, tourisme durable...) ou sur des aspects techniques propres au DD (l'audit énergétique, l'empreinte écologique, le bilan carbone...).
- De même, **faire périodiquement le bilan de la participation** (bilan quantitatif et qualitatif des réunions et autres moments de partage) pour intégrer plus de monde au processus, toucher des catégories de population peu impliquées jusqu'alors.

EXEMPLES DE REFERENCE

Structuration du processus d'évaluation (CA du grand Rodez, 55 765 habitants, Aveyron)

Le processus d'évaluation est structuré en trois niveaux :

- Le niveau global « rendre compte de l'évolution du territoire au regard de l'ambition des acteurs »
- Le niveau « axes et mesures du projet d'agglomération », chacun donnant lieu à l'élaboration d'un tableau de bord
- Le niveau « gestion de projets » sur la base des fiches-actions.

Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux

- Une méthodologie d'aide à l'évaluation a été élaborée par le ministère de l'Ecologie, du développement, des transports et du logement.

Plus d'information :

www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-national-pour-l.html

Le référentiel :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

EXEMPLE DE REFERENCE

- **Tableaux de bord de suivi et d'évaluation (*commune de Maurepas, 19 000 habitants, Yvelines, Ile de France*)**

- **Deux tableaux de bord ont été élaborés :**

- Un tableau de bord stratégique dont l'objectif est d'apporter une aide à la décision, de renforcer ou réorienter la stratégie de l'Agenda 21 local et de vérifier la cohérence avec les axes de développement de la ville et le cadre de référence du ministère.

- Un tableau de bord opérationnel qui permet au comité de direction de suivre l'avancement des actions au regard des objectifs de l'Agenda 21, de s'assurer de la prise en compte des principes de développement durable et de décider des mesures correctives (cf exemple d'un tableau slide suivante).

EXEMPLES SUPPLEMENTAIRES

Plusieurs communes aux caractéristiques similaires à celles de Selles-sur-Cher se sont engagées dans des démarches d'Agenda 21. Les liens suivants mènent à leurs sites Internet, où leur démarche et leurs actions sont expliquées.

- **Ville de Coudret (Loiret, 415 habitants) :**

- Charte Agenda 21 : <http://coudray.fr/cities/652/documents/nigmkd1epeswx6.pdf>

- Fiches Actions : <http://coudray.fr/cities/652/documents/6273p3pibuvwrm.pdf>

- Site Internet : <http://coudray.fr/fr/information/31187/agenda-21>

- Pour plus d'informations : 02 38 34 65 23

- **Ville de Cublac (Corrèze, 1 609 habitants) :**

- http://www.cublac.correze.net/adm-agenda-21_1131_4111.html

- Pour plus d'informations : 05 55 85 22 89